



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération affichée
Le 27 JUIN 2022

N° d'ordre : 28/2022

Domaine d'intervention : 3.1/ Acquisitions



Effectif du Conseil : 33
Présents : 17
Absents et Excusé(es) : 12
Procuration(s) : 04

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi seize du mois de juin, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du neuf juin, s'est réuni dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire **Monsieur André ATALLAH**.

La convocation a été affichée en Mairie, le neuf juin 2022

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint - Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LESTIN Léna (*) ; M. TABAR Patrice (***) - Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddy ; Mme RENE-GABRIEL Murielle (*) - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; Mme LINON Gladys (**) - M. ISSA Jean-François (*) ; -M. REJON Philippe ; -Conseillers Municipaux.

(*) arrivée à la lecture du rapport n° 02 à 17h14
(**) arrivée à la lecture du rapport n° 04 à 17h31
(***) arrivée à la lecture du rapport n° 06 à 17h41

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à Mme LINON Gladys), - Mme JEREMIE Marie-Louise (procuration donnée à Mme NIRELLEP-MONLOUIS Maddy) - Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9^{ème} Adjoint ; - M. PERRAIN Franck ; Mme LACROIX Jénia ; - M. GEOFFROY Luidgi ; Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE- SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; - M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia ; Conseillers Municipaux.

Les 17 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER LA PROCEDURE POUR
LES BIENS EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE SUR LA PARCELLE CADASTREE
AI 301 SISE AU 299 RUE AMEDEE FENGAROL AU CARMEL**

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du dispositif Action Cœur de Ville, l'un des objectifs majeurs est de développer l'offre de logement et des services dédiés aux étudiants, dans une zone à proximité du lycée GERVILLE REACHE, projet dénommé le « Quartier des Lettres ». L'Etablissement Public Foncier de Guadeloupe (E.P.F.) est chargé d'identifier et d'acquérir pour le compte de la Ville, le foncier sur lequel sera déployée cette offre de logements.

Dans ce périmètre, les Parcelles cadastrées AI 299, 98, 468 et 540 sont en cours d'acquisition. La Parcelle AI 301, située dans ce même périmètre et voisine de la Parcelle AI 299, a subi un incendie et n'est pas entretenue depuis de nombreuses années. Or, cette parcelle, qui présente un intérêt dans ce projet de construction de logement, est en état d'abandon et cause des nuisances environnementales dans un quartier destiné à la vie étudiante.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mettre en œuvre la procédure de biens en état d'abandon manifeste comme prévu aux Articles L2243-1 à L2243- 4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DISPOSITIF DECISIONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'Article L 2243-1 et suivants ;

VU les Articles L 2131-1 à L 2131-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique ;

VU l'état d'abandon de la Parcelle AI 301, sise au 299 rue Amédée FENGAROL ;

VU les courriers adressés aux propriétaires ou notaires de ladite parcelle ;

CONSIDERANT ; l'intérêt pour la Ville de mettre fin à l'état d'abandon de ce bien ;

APRES avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 21 VOIX POUR, DONT 04 PROCURATIONS

(Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint ; - Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - Mme JEREMIE Marie-Louise, Conseillers Municipaux)

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le Maire à engager la procédure de déclaration de biens en état d'abandon manifeste de la Parcelle cadastrée AI 301, sise au 299 rue Amédée FENGAROL au CARMEL

ARTICLE 2 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour signer tous les actes et documents permettant l'engagement de cette procédure.

ARTICLE 3 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le

L'affichage *et/ou* la publication le

Et/ou la notification le

Fait à Basse-Terre le

Le Maire

André ATALLAH

27 JUIN 2022

27 JUIN 2022

27 JUIN 2022

Basse-Terre, le

Le Maire

23 JUIN 2022



AA



AA

André ATALLAH

